



L'Irlande et le tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 23 février 2004

L'AFP annonce que l'interdiction de fumer sur le lieu de travail, dans les pubs et les restaurants entrera en vigueur en Irlande le lundi 29 mars. C'est ce que vient d'indiquer le ministre de la santé. Précisant que cette mesure a provoqué la colère des patrons de pubs et de restaurants qui redoutent de perdre de clients, l'agence rapporte que selon le ministre cette même interdiction à New York a provoqué au contraire « un boom de la consommation » dans les bars et restaurants.

L'agence note également qu'en novembre dernier plus de 80% des Irlandais interrogés se sont déclarés favorables à l'interdiction et que plusieurs organisations de santé ont salué cette mesure qui a par ailleurs reçu le soutien des syndicats.

D'après l'agence tout contrevenant s'expose à une amende de 3000 euros et une centaine d'inspecteurs de santé publique seront chargés de veiller à l'application de cette interdiction. (une brève dans les Echos)